

des Princes &c. Juillet 1772. 5

sous la Domination des Rois de France & des Rois de Germanie.

Enfin, dans le dixième siècle il fut fixé sous celle de Henri I. dit l'Oiseleur, Roi de Germanie.

Peu de tems après le Royaume de Lorraine fut divisé en deux Duchés, l'un de la Haute, & l'autre de la Basse-Lorraine. La Ville de Metz en fut détachée, & resta sous l'administration immédiate des Empereurs d'Allemagne, & sous leur mouvance directe, malgré les grandes inféodations qui eurent lieu dans ces tems.

Dans ce même siècle, sous le regne d'Otton II. Merz fut créé une des quatre Villes Libres Impériales par excellence. (Aix-la-Chapelle, Metz, Augsbourg, & Lubeck.)

Cette Ville jouit dès-lors des droits régaliens, comme de faire battre monoye, de créer ses Magistrats, de disposer de la vie & des biens des Citoyens, & de séance & voix délibérative aux Diettes de l'Empire : Droits qu'elle a conservés jusqu'à sa réunion à la France, pendant plus de cinq siècles. Tout Citoyen en étoit réputé Noble, & pouvoit posséder dans l'étendue du Pays Messin des Fiefs & Seigneuries avec Jurisdiction. Les Hauts-Justiciers avoit droit de haute Police & de Justice Criminelle en dernier ressort, & le droit de faire grace.

C'est dans cette Ville qu'au XIV. siècle, la Bulle d'Or reçut sa perfection par les sept derniers articles qui y furent ajoutés. Cette Loi fondamentale de l'Empire d'Allemagne y fut publiée dans une Diette générale. L'Empereur Charles IV, l'Impératrice, les sept Electeurs & tous les Etats de l'Empire s'y trouverent. L'Empereur y tint sa Cour plénière, & dans le festin